

SAINTE-JULIETTE-SUR-VIAUR

Bulletin Municipal



Décembre 2024



Le mot du Maire

Chères habitantes et chers habitants,

L'équipe municipale continue de se mobiliser pour la réalisation des projets fléchés notamment la rénovation énergétique, acoustique et de mise aux normes en faveur des personnes à mobilité réduite de la salle des fêtes de Sainte-Juliette. À ce jour, tous les voyants sont au vert pour débiter les travaux au tout début de cette année 2025.

Nous avons été ravis de recevoir Monsieur le Préfet de l'Aveyron, M. Charles Guisti, ainsi que nombre de personnalités et parlementaires lors de l'inauguration de la deuxième tranche du cœur de village de Sainte-Juliette. Ce fut un bon moment de convivialité et une belle réussite technique qui donne une identité supplémentaire à notre commune.

La dynamique municipale s'articule avec celle de nos associations pour faire vivre notre territoire. Je les remercie, ainsi que les bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année à faire vivre la vie communale dans chaque village de notre commune.

Mes remerciements vont également au corps enseignant ainsi qu'aux ATSEM qui participent pleinement à la transmission des savoirs à nos élèves de l'école des Hauts du Viaur.

La réouverture du café du village, Le Ska, est enfin effective avec le service postal. Nous souhaitons la bienvenue à Vincent Vannuffel et son équipe en espérant réussite et continuité dans ses activités de lien social dans la commune. Il nous appartient à tous de participer à cette réussite et je compte sur vous.

L'aire de jeux de Druilhe est installée conformément à nos prévisions et nous en avons profité pour compléter celle de Sainte-Juliette en attendant de faire aboutir celle prévue au Piboul sur 2025. Tous ces investissements ont pu être réalisés grâce aux subventions que nous sommes allés chercher. Je vous invite à consulter la délibération du plan de financement insérée dans ce bulletin.

Notre employé communal étant absent pour des raisons personnelles, nous avons embauché un nouvel agent technique en la personne de Monsieur Flavien QUINTEL en remplacement.

Après la mise en place de l'adressage, le déploiement de la fibre sur notre territoire a été réalisé à 90%. Le reste est en négociation avec les services du SIEDA (All Fibre) et l'opérateur Orange. Nous espérons une couverture à 100% sur l'année 2025.

Enfin, je remercie l'ensemble des employés communaux ainsi que les membres du conseil municipal qui s'investissent au quotidien pour notre belle commune Santa Jalleda.

En attendant de nous retrouver pour les vœux de la municipalité qui auront lieu le samedi 18 janvier à partir de 11h à la salle des fêtes du Piboul, je vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Prenez soin de vous.

M. Le Maire, Simon WOROU.

Mairie de Sainte-Juliette-sur-Viaur

167, rue de la Poro
12120 Sainte-Juliette-sur-Viaur

Email : contact@saintejuliettesurviaur.fr

Tél. : **05 65 69 46 06**

M. le Maire | M. Hygonnet
Tél. : **06 33 48 45 30** | Tél. : **06 49 13 43 06**

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

(sous réserve de fermeture exceptionnelle)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h
13h30 17h30	13h30 17h30	Fermé au public	Fermé au public	13h30 17h00

Permanence de M. le Maire

Le mardi et le vendredi fin d'après-midi.
Si possible sur rendez-vous.

Site internet de la commune

www.saintejuliettesurviaur.fr

Vous pouvez y trouver :

- **Les actualités**
- **Les séances du conseil**
- **Les menus de la cantine**
- **Un agenda des événements**
- **Les informations pratiques**
- **La réservation des salles des fêtes en ligne**

Centre social du Pays Ségali

35, avenue de la Gare
12800 NAUCELLE

156, avenue du Centre
12160 BARAQUEVILLE
Tél. : **05 65 72 29 19**

www.centresocialetcultureldupayssegali.com

E-mail : accueil@cscps.fr

Uniquement sur rendez-vous.

Déchetterie de Salmiech

Tél. : 05 65 46 01 62

Horaires

Mardi 15h00-18h00

Mercredi 15h00-18h00

Vendredi 15h00-18h00

Samedi

9h00-12h00 / 14h00-17h00

Communauté de communes du Pays Ségali

Site de Baraqueville pour toute demande : **05 65 69 27 43**

Site de Naucelle pour le service SPANC : **05 65 67 82 75**

www.payssegali.fr

État civil 2024

Naissances

Souhaitons la bienvenue à...

Zoélie CABON	20 janvier 2024
Ezio CARNUS	28 février 2024
Ysée FLOTTES	23 mars 2024
Alban REY	12 avril 2024
Esmée PRADEL	24 avril 2024
Moïse RAZOUX	3 novembre 2024
Anaé MONTBROUSSOUS	5 décembre 2024



Pacs

Tous nos vœux de bonheur à...

Florence DABERT et Frédéric BELLAS	23 avril 2024
Charlotte CARDI et Olivier BARRAU	28 août 2024



Mariage

Tous nos vœux de bonheur à...

Laurie VERGNES et Florent ROUQUETTE	28 septembre 2024
---	-------------------

Décès

Nous regrettons le départ de...

Denise DELPOUX	29 mai 2024
Gilberte COUFFIN	25 juillet 2024
Edmond BOUSQUET	21 novembre 2024
Lucette CHALET	16 décembre 2024



Rappel formalités Passeports et Cartes d'Identité

La mairie de Sainte-Juliette-sur-Viaur n'est pas équipée pour la réalisation des Passeports et des Cartes Nationales d'Identités. Les communes équipées les plus proches sont celles de Luc-La Primaube, Rodez, Onet-le-Château ou Naucelle.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet : www.service-public.fr ou sur le site de notre mairie dans l'onglet « Démarches – Infos pratiques » :

www.saintejuliettesurviaur.fr/demarches-infos-pratiques/

Recensement des jeunes

Pensez au recensement citoyen de votre enfant à l'âge de 16 ans. Une attestation vous sera délivrée en mairie. Elle est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans. Il faut avoir fait la JDC (journée défense et citoyenne) ou en avoir été exempté, pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25^e anniversaire.

Recensement de la population en janvier 2025

Le recensement permet de déterminer la population officielle de votre commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget de la commune sous forme de la DGF (dotation globale de fonctionnement). Du nombre d'habitants dépendent le nombre de pharmacie ou autres. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou déterminer les moyens de transport à développer sont des projets qui nécessitent une connaissance fine de la population de votre commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Le recensement fournit ces informations et permet ainsi d'aider les collectivités à mieux répondre aux besoins de la population.

Notre agent recenseur sera M^{me} Evelyne HYGONNET, habitante de Sainte-Juliette-sur-Viaur.

Le recensement aura lieu du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.

Madame HYGONNET distribuera à partir du 16 janvier 2025, dans chaque boîte aux lettres, la notice internet pour vous permettre d'effectuer le recensement en ligne. À partir du 22 janvier 2025, elle passera au domicile des habitants qui n'auront pas effectué le recensement en ligne afin de récolter les informations indispensables pour ce recensement.



Les budgets 2024

• La population communale est de 632 habitants

LES RATIOS

1. Dépenses réelles de fonctionnement / population.....	908,78 €
2. Recettes réelles de fonctionnement / population.....	769,18 €
3. Dépenses d'équipement brut / population.....	1 395,73 €
4. Encours de dette / population (2) (3).....	322,69 €
5. DGF / population.....	229,16 €
6. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4).....	32,00 %
7. Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4).....	159,35 %
8. Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement.....	181,46 %
9. Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4).....	41,95 %
10. Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4).....	-18,15 %

• Les comptes administratifs (CA)

Contrôle des résultats et ajustement ACCORD Compte Administratif / Compte de Gestion 14000 - COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE-SUR-VIAUR

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses émises	452 263,92 €	469 577,52 €
Dépenses annulées		
Dépenses nettes	452 263,92 €	469 577,52 €

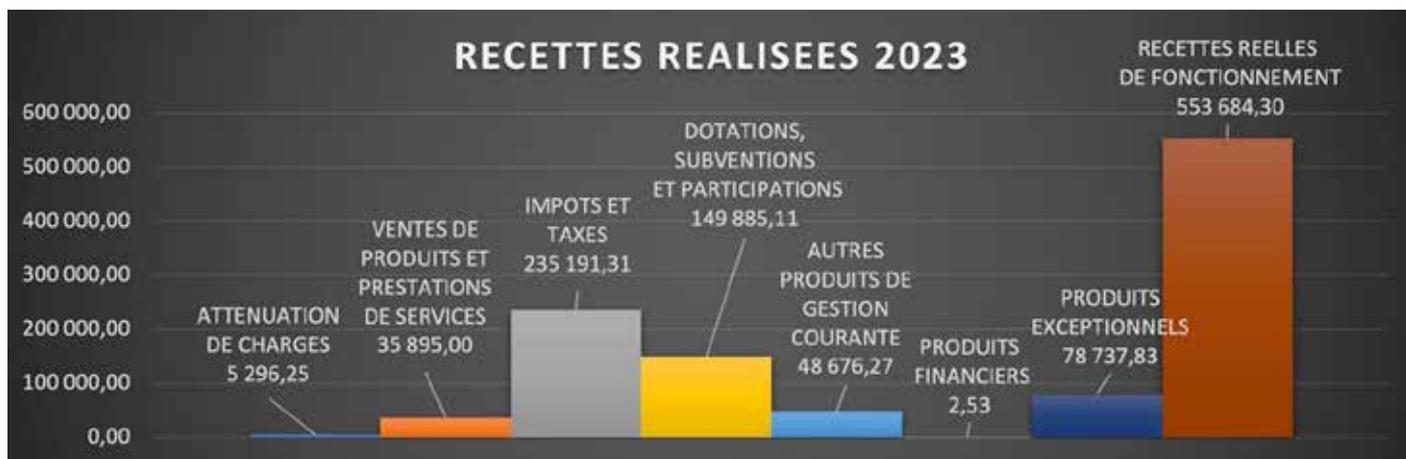
Recettes émises	452 849,82 €	560 557,30 €
Recettes annulées		
Recettes nettes	452 849,82 €	560 557,30 €

Résultat de l'exercice	585,90 €	90 979,78 €
-------------------------------	----------	-------------

Résultat reporté	-17 270,81 €	41 815,30 €
Affectation de Résultat	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	

Transfert ou intégration de résultat		
---	--	--

Résultat de clôture	(1) -16 684,91 €	(2) 132 795,08 €
	Total (3) = (1) + (2)	116 110,17 €



DÉLIBÉRATION N°2024/013

14000 - COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE-SUR-VIAUR

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **M. Simon WOROU**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2023**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2023**

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser 2023	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST.	-17 270,81 €		585,90 €	Dépenses 100 000,00 €	29 000,00 €	12 315,09 €
FONCT.	41 815,30 €		90 979,78 €	Recettes 129 000,00 €		132 795,08 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit à 11 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023	132 795,08 €
Affectation obligatoire : À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	132 795,08 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)	12 315,09 €
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023	
Déficit d'investissement à reporter (ligne 001)	-16 684,91 €
Déficit de fonctionnement à reporter (ligne 002)	0,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 01/03/2024 et de la publication le 01/03/2024

Délibéré par Le conseil municipal le 1^{er} mars 2024

**Le Maire,
Simon WOROU**

Contrôle des résultats et ajustement
ACCORD Compte Administratif / Compte de Gestion

14002 - Budget annexe assainissement

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses émises	31 859,47 €	35 907,66 €
Dépenses annulées		
Dépenses Nettes	31 859,47 €	35 907,66 €

Recettes émises	30 475,85 €	46 092,51 €
Recettes annulées		
Recettes nettes	30 475,85 €	46 092,51 €

Résultat de l'exercice	-1 383,62 €	10 184,85 €
------------------------	--------------------	-------------

Résultat reporté	19 957,75 €	2 818,06 €
Affectation de Résultat	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	

Transfert ou intégration de résultat		
--------------------------------------	--	--

Résultat de clôture	(1) 18 574,13 €	(2) 13 002,91 €
	Total (3) = (1) + (2)	31 577,04 €

DÉLIBÉRATION N°2024/014

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **M. Simon WOROU**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2023**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2023**

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser 2023	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST.	19 957,75 €		- 1 383,62 €	Dépenses	0,00 €	18 574,13 €
FONCT.	2 818,06 €		10 184,85 €	Recettes		13 002,91 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit à 11 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	13 002,91 €
Affectation obligatoire : À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	13 002,91 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)	18 574,13 €
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
DÉFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit d'investissement à reporter (ligne 001)	0,00 €
Déficit de fonctionnement à reporter (ligne 002)	0,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 01/03/2024 et de la publication le 01/03/2024

Délibéré par Le conseil municipal
Le 1^{er} mars 2024

**Le Maire,
Simon WOROU**

Contrôle des résultats et ajustement ACCORD Compte Administratif / Compte de Gestion 14002 - Budget annexe multiservices
--

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses émises	9 136,29 €	11 290,43 €
Dépenses annulées		
Dépenses Nettes	9 136,29 €	11 290,43 €
Recettes émises	9 688,00 €	11 708,12 €
Recettes annulées		
Recettes nettes	9 688,00 €	11 708,12 €
Résultat de l'exercice	551,71 €	417,69 €
Résultat reporté	21 545,80 €	1,40 €
Affectation de Résultat	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Transfert ou intégration de résultat		
Résultat de clôture	(1) 22 097,51 €	(2) 419,09 €
	Total (3) = (1) + (2)	22 516,60 €

CONCERNANT L’AFFECTATION DU RESULTAT DE L’EXPLOITATION DE L’EXERCICE 2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **M. Simon WOROU**

Après avoir entendu le compte administratif de l’exercice **2023**

Statuant sur l’affectation du résultat de fonctionnement **2023**

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Virement à la SF	Résultat de l’exercice 2023	Restes à réaliser 2023	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l’affectation de résultat
INVEST.	21 545,80 €		551,71 €	Dépenses	0,00 €	22 097,51 €
FONCT.	1,40 €		417,69 €	Recettes		419,09 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l’objet de la délibération d’affectation du résultat (le résultat d’investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d’investissement,

Décide d’affecter le résultat comme suit à 11 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023	419,09 €
Affectation obligatoire : À la couverture d’autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l’excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	419,09 €
Affectation à l’excédent reporté d’investissement (ligne 001)	22 097,51 €
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023	
Déficit d’investissement à reporter (ligne 001)	0,00 €
Déficit de fonctionnement à reporter (ligne 002)	0,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 01/03/2024 et de la publication le 01/03/2024

Délibéré par Le conseil municipal
Le 1^{er} mars 2024

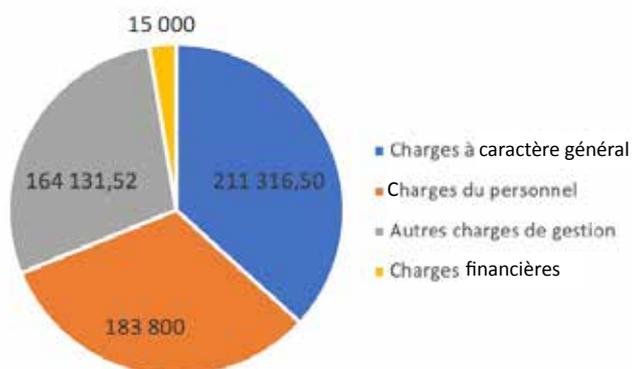
**Le Maire,
Simon WOROU**

• Budgets primitifs

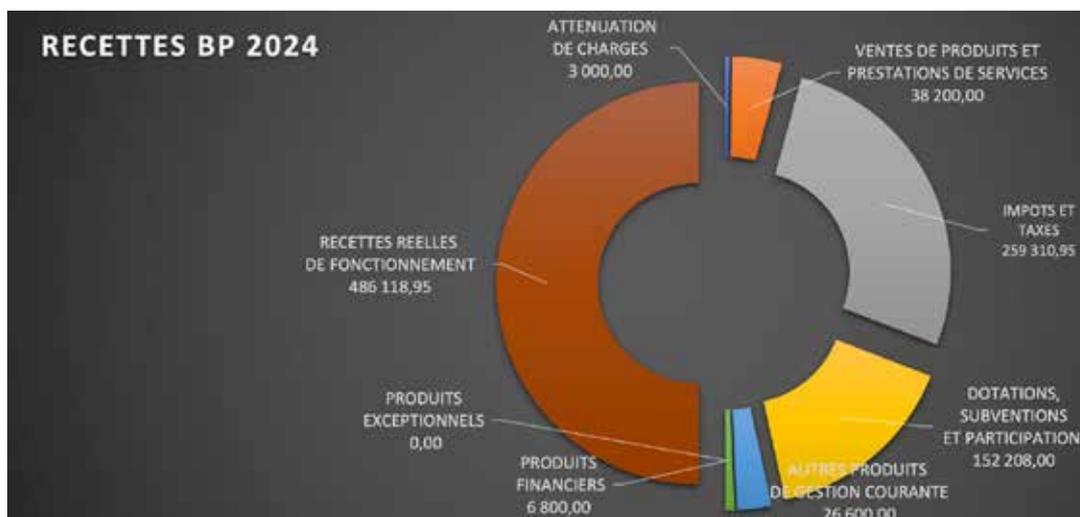
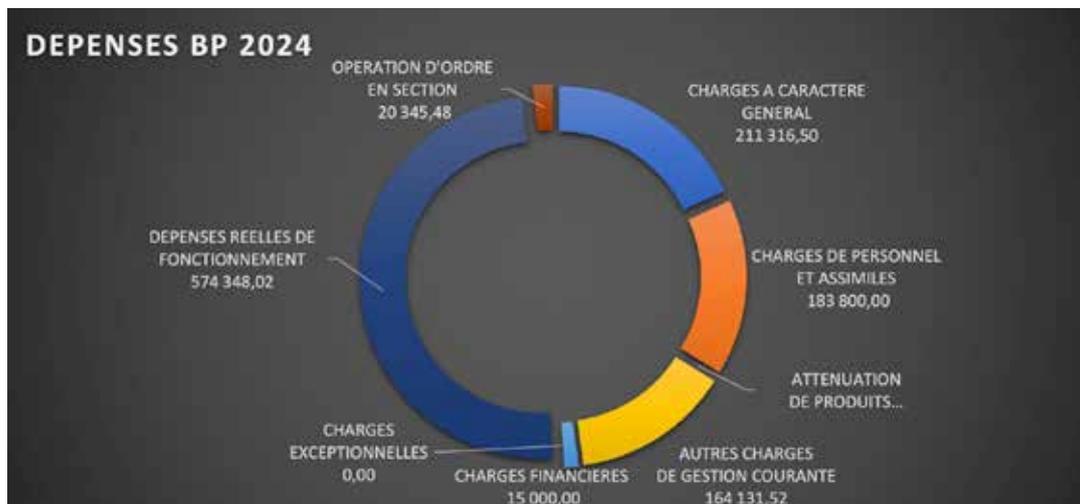
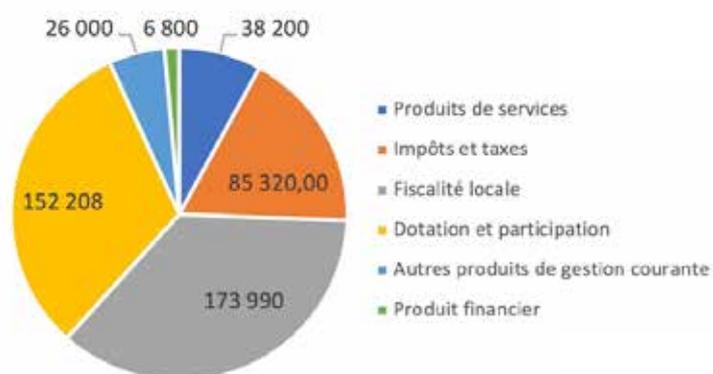
BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	702 924,71 €	702 924,71 €
Section de l'investissement	1 052 853,41 €	1 052 853,41 €
Total du budget	1 755 778,12 €	1 775 778,12 €

Dépenses réelles de fonctionnement
574 348,02€



Recettes réelles de fonctionnement
486 118 €



BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	76 948,17 €	76 948,17 €
Section de l'investissement	72 209,67 €	72 209,67 €
Total du budget	149 157,84 €	149 157,84 €

BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE MULTISERVICES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif du budget annexe multiservices

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	12 338,32 €	12 338,32 €
Section de l'investissement	33 875,39 €	33 875,39 €
Total du budget	46 213,71 €	46 213,71 €

BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES AGOUSTES »

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	228 885,90 €	228 885,90 €
Section de l'investissement	355 487,31 €	355 487,31 €
Total du budget	584 373,21 €	584 373,21 €

BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES HAUTS DE L'ESPAILLOU 2 »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif du budget annexe lotissement « les Hauts de l'Espailou 2 »

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	178 912,38 €	178 912,38 €
Section de l'investissement	177 104,18 €	177 104,18 €
Total du budget	356 016,56 €	356 016,56 €

• Taxes directes des impôts locaux

Vote du taux des taxes directes locales pour l'année 2024

Taxes directes locales	Taux d'imposition 2023	Taux avec taux départemental de 20.69	Taux d'imposition 2024	Taux avec taux départemental de 20.69
Taxe foncière (bâti)	18,74	39,43	19,74	39,43
Taxe foncière (non bâti)	78,25	-	79,50	-
Taxe d'habitation résidences secondaires	9,30		10,30	

Projets / Travaux

● Travaux effectués

Peau neuve sur nos voiries

Comme à l'accoutumée, avec l'aide de la communauté de communes Pays Ségali nous avons entrepris des travaux de voirie au sein de notre commune dans le but d'accroître notre sécurité et notre confort. Certains tronçons sont réalisés : terrassement, renforcement et revêtement bicouche.

La route communale n°15, également connue sous le nom de route de Pourrières, a bénéficié de l'installation de 1 570 mètres linéaires de fossés pour améliorer le drainage des eaux pluviales, accompagnée d'un reprofilage et d'un renforcement avec de la grave émulsion, ainsi que l'application de 5 298 m² de revêtement bicouche.

Par ailleurs, des travaux ont également été réalisés sur la voie Poumayret, incluant 3542 m² de revêtement, ainsi que 1422 m² à Monceze et à Espailou.

Dans le cadre de la préparation du programme 2025, nous allons évaluer avec le technicien de la communauté de communes nos nécessités les plus pressantes.



● Fleurissement

Jardinières, parterres, espaces verts sont fleuris au printemps et à l'automne.

Une vingtaine d'arbres sont plantés chaque année, repartis sur la commune.

● Aires de jeux de Druilhe et Sainte-Juliette



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR
SEANCE DU 01 MARS 2024**

Le vendredi premier mars deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Simon WOROU, Maire.

Nombre de Membres :	En exercice :	12
Présents : 10	CHALET Frédéric, FABRE Annie, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, ROBLOT Sandrine, REBOIS Olivier, VERGNAT Christophe, WOROU Simon,	
Absents excusés		
Procurations données :	Christophe MALGOUYRES, Nathalie SIMON	
Secrétaire de séance :	Christophe VERGNAT	
Date de la convocation :	23 Février 2024	

DELIBERATION N° 2024/019

OBJET : [Aire de Jeux de Druilhe](#)

Monsieur le Maire informe le conseil que pour solliciter les subventions auprès de nos partenaires en vue de la possible réalisation de ce projet Aire de jeux, il convient de délibérer sur un plan de financement.

PLAN DE FINANCEMENT		
AIR DE JEUX DE DRUILHE - COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE-SUR-VIAUR		
DÉPENSES		
		HT en €
AIRE DE JEUX DRUILHE		34 831,00 €
	TOTAL	34 831,00 €
RECETTES		
		HT en €
Demande de subventions DETR 25 %		8 708,00 €
Demande de subvention Conseil Départemental 25 %		8 708,00 €
Demande de subvention Agence Nationale du Sport (ANS) 28.7 %		10 000,00 €
Autofinancement communal 20 %		7 415,00 €
	TOTAL	34 831,00 €
Inscription au budget et validation	Début des travaux	Réception des travaux
Avr-24		
	Juin-24	
		Juin-24

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **11 voix POUR, 1 voix CONTRE** et **0 ABSTENTION** décide :

- De valider le plan de financement ci-dessus,
- De solliciter les aides auprès de financeurs,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Fait et délibéré, à Sainte-Juliette, les jours, mois et an susdits.

● La Terrasse ombragée de l'école et le cabanon



● Entretien des chemins et abords

Chemins de notre commune



L'entretien des chemins est effectué à présent par l'association Progress, ce sont entre 7 et 8 jours de travaux sur la commune qui sont nécessaires pour permettre une pratique agréable sur nos chemins de randonnée ainsi que du parcours santé.

Nous avons dû intervenir à plusieurs reprises pour des arbres tombés et fermant les chemins, chutes liées à des pluies abondantes et vents violents ; nous ayant été signalées. Nous poursuivons le fléchage et réfléchissons à la mise en place d'un panneau d'interprétation sur la Vallée du Viaur, au départ de la randonnée le chemin des Planques. Nous travaillons en collaboration avec Malaurie Bordier, missionnée par l'Office du tourisme et EPAGE VIAUR, au projet de randonnée du Viaur « de la source à la confluence » sur notre territoire.

Vous aurez l'occasion de la rencontrer pour la mise en place de conventions de passage.

Chacun dans sa pratique peut permettre grâce à son action respectueuse de la nature de valoriser et entretenir les chemins. Pensez à signaler à la mairie si vous rencontrez un problème. (Cahier de remarques)

| Travaux à venir

- **Rénovation énergétique de la salle des fêtes de Sainte-Juliette**
- **Acquisition de parcelle et installation d'une aire de jeux au Piboul**
- **Agrandissement du cimetière de Sainte-Juliette**
- **Suite du fléchage des chemins communaux**

Urbanisme

Enregistrements 2024

- 14 Déclarations préalables
- 8 Permis de construire
- 16 Certificats d'urbanisme

Sainte-Juliette-sur-Viaur en fleurs

La compagnie Sputnik est venue à la rencontre des habitants



La compagnie itinérante **Sputnik**, accompagnée par les vélos fleuris, a passé l'après-midi du vendredi 7 juin 2024 en présence des enfants de l'école du village sur le thème de la rencontre : atelier bulles de proxémie et portraits d'enfants.



En soirée, autour du pot d'accueil offert par la municipalité suivi d'un repas partagé, la magie a opéré lorsque les portraits d'enfants sont apparus sur la façade du café Au fil du Viaur. Un cinéma en plein air... émerveillement des enfants !

Au cours de la journée du samedi 8 juin, plusieurs rencontres étaient organisées : une séance de gymnastique bien-être (GV Sainte-Juliette); une exposition de peinture sur soie (Âmes et Reflets), une randonnée nature autour des fleurs du Viaur (Rando-Santé), un goûter offert et servi par les aînées (Rives du Viaur).

Le défilé de vélos fleuris au cœur du village (APE) pour clôturer ces deux journées a été très apprécié. Un petit groupe en vélo a accompagné la troupe pour le départ vers Cassagnes.

La municipalité félicite le tissu associatif qui a contribué à l'encadrement de cet évènement et remercie la compagnie **Sputnik** pour la qualité de rencontre intergénérationnelle vécue autrement, en prenant le temps du partage.

Commémoration du 6 août 1944

Ce 6 août nous nous sommes retrouvés autour du monument de Bonnacombe pour saluer la mémoire des membres du maquis qui sont morts dans un affrontement avec une colonne allemande.

La présence de l'association ANACR, ainsi que le témoignage de M. André Delmas de Parlan, un des derniers témoins de cette journée du 6 août 1944, nous ont permis de retracer ce moment de notre histoire locale.

À la suite de cette commémoration, l'association ANACR sous l'égide de M^{me} Nicole Laromiguière a organisé chez nous une exposition sur cette période début septembre 2024.

Exposition qui sera l'objet d'un travail en classe par nos élèves et leur maîtresse du cycle 3 de notre école.



Inauguration du cœur de village, plantation de l'arbre de la Laïcité

La cérémonie d'inauguration des travaux du cœur de village, des aires de jeux et de la terrasse ombragée de l'école s'est déroulée place Marie-Paule Grégoire, devant la Maison pour Tous, en présence du préfet de l'Aveyron, M. Charles Guisti, du sénateur Jean-Claude Anglars, du député Jean-François Rousset ainsi que du conseiller régional, Pascal Mazet et de la conseillère départementale Nathalie Puel, de maires des communes voisines, de M. Favori, chargé des équipements sportifs de l'Agence National du Sport, des représentants des entreprises ayant réalisé les travaux et de la population de Sainte-Juliette-sur-Viaur venue en nombre.

Après les remerciements à tous les partenaires ayant rendu possible la réalisation de ces opérations, le maire Simon Worou, a tenu à présenter les travaux réalisés en cheminant avec tous sur le parcours de la 2^e tranche réalisée.

En lieu et place de celui emporté par les récents vents violents, un arbre de la laïcité a été planté sur le parking de la mairie, avec la participation de Madame Christine Rigal, de l'association Maison de la Laïcité de l'Aveyron, de Fabienne Ségond-Desbertrand, Directrice de l'école, entourée de ses élèves.

Tous ont contribué à la plantation et les enfants étaient fiers de détenir un morceau du ruban bleu-blanc rouge inaugural.



Exposition sur le passage de la colonne allemande du 6 août 1944



Les enfants de l'école ainsi que les habitants de la commune ont pu visiter l'exposition présentée le 7 septembre à la Maison pour Tous.

M^{me} Laromiguière, de l'association l'ANACR, a pu répondre aux questions sur ces événements qui ont touché notre commune, en présence de M. Delmas, un des derniers témoins.

Une plaquette a été éditée retraçant le parcours de la colonne allemande. « Mémoires de pierres sur le parcours des stèles du 5 août au 11 août 1944 » document disponible en mairie.

Des projets seront finalisés avec l'école et le club des aînés permettant la transmission du devoir de mémoire auprès de toutes les générations.

Marché de Pays Le marché gourmand prolonge l'été



Après l'exposition sur le passage de la colonne Allemande du 6 août 1944, l'inauguration de l'opération « cœur de village tranche 2 » et la plantation de l'arbre de la Laïcité, la commune était à la fête avec la présence de producteurs locaux proposant des spécialités aveyronnaises variées. Rencontre et partage étaient au rendez-vous dans une ambiance agréable. Une « délicieuse soirée » grâce au travail de préparation et d'organisation de la municipalité, en collaboration avec l'APE pour la tenue de la buvette et à l'investissement du comité des fêtes pour le petit-déjeuner du dimanche.

Repas des aînés

28 septembre 2024

Ce repas offert par la mairie a rassemblé 81 personnes dans une salle agréablement préparée.

Un délicieux repas préparé par Bruno Privat d'Olemps a régalé les convives. Apéritif et repas animé par Benjamin Malric fort apprécié pour l'ambiance participative. Quelques pas de danse ont été esquissés.

Un moment de retrouvailles propice aux échanges.



| Cérémonie du 11 novembre 2024

Hommage aux morts de nos villages devant les 4 monuments de notre commune.

106^e anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918



Réunis au pied des monuments aux morts, élus, anciens combattants de toutes les générations du feu, enfants des écoles, nous ne sommes pas seulement la garde des morts, nous sommes d'abord les sentinelles des vivants.

Honorer leur mémoire, c'est écouter ce qu'ils nous disent :

« Un devoir de gratitude, se souvenir de leur sacrifice pour que la France demeure.

Un devoir de lucidité, ne pas oublier qu'il a fallu reprendre les armes, que la guerre a fait son grand retour en Europe, continuer à défendre la paix.

Un devoir d'espérance, ne jamais douter des ressources de la France et de la volonté à défendre la patrie.

Toujours nos armées sont là pour accomplir la mission. »

Extrait du texte de M. Sébastien LECORNU, ministre des Armées et des Anciens combattant

Bon nombre de nos concitoyens ont voulu s'associer à la dépose des gerbes en souvenir de nos morts.

| Marché de Noël du 7 décembre 2024

Nous avons dû prendre la décision de l'annulation de cet événement en accord avec les 3 artisans qui avaient répondu favorablement, ainsi que l'association **Âmes et Reflets**.

Nous regrettons que cette manifestation ne puisse avoir lieu et espérons que les artisans volontaires reprendront l'organisation pour Noël prochain.



| Les vœux à la population

Les vœux 2024 ont été célébrés à la Salle des fêtes de Sainte-Juliette-sur-Viaur.

| Une pluie de médailles



La municipalité a souhaité mettre à l'honneur Monsieur André Delmas, le doyen de la commune, Monsieur François Sandral, pour les nombreuses années de mandat d'élu et Monsieur Albert Rigal, également pour ses investissements dans les mandats successifs au service de la commune.

| Visite du Sous-Préfet



Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-de-Rouergue, Monsieur Christophe Burbaud, nous a rendu visite pour évoquer avec les élus, les dossiers en cours et pour apporter le soutien de l'État dans l'exercice des missions qui sont les nôtres.

Avec le Sous-Préfet, nous nous sommes rendus ensuite à Parlan visiter le studio photo de Monsieur Guillaume Roux. Un aménagement et un cadre rénové pour accueillir familles et clients sous les objectifs bienveillants du maître des lieux.



| Visite du Conseiller régional M. Stéphane Bérard

Monsieur le Conseiller Régional, M. Stéphane Bérard est venu à la rencontre des élus pour échanger sur le fonctionnement de la mairie, sur l'avancement des projets en cours et ceux à venir.

Monsieur Stéphane Bérard a réitéré le soutien de la Région Occitanie auprès des élus.

Visite des jeunes volontaires de L'EPIDE de Bordeaux dans notre commune

L'EPIDE, Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi est un lieu dans lequel des professionnels accompagnent et aident les jeunes de 17 à 25 ans à construire un projet professionnel pour accéder à un emploi durable ou une formation. La spécificité de l'offre de service réside dans l'internat et un parcours individualisé pour tous à l'écoute des besoins et des attentes des jeunes.

- Améliorer leurs connaissances et leurs compétences pour trouver plus facilement leur voie ;
- Retrouver des perspectives d'avenir qui leur correspondent ;
- Construire leur projet professionnel grâce à la socialisation, l'orientation, la formation et l'insertion ;
- Trouver un emploi dans des secteurs qui les intéressent et qui recrutent : les services à la personne et aux entreprises (notamment les métiers de la sécurité), l'hôtellerie et la restauration, le transport, la logistique, le magasinage, l'industrie, le BTP et beaucoup d'autres.



Visite des Élus au Salon des Maires à Paris

Monsieur le Maire a tenu à amener les élus qui le souhaitent au salon des Maire, la 106^e édition placée sous le signe d'efforts budgétaires demandés aux collectivités. Les élus ont pu visiter l'immense salon situé aux portes de Versailles, avec l'ensemble des élus de France présents.

Avec les élus du département de l'Aveyron, nous avons pu visiter les deux parlements : l'Assemblée Nationale et le Sénat. L'occasion nous a été donnée de rencontrer la présidente de l'Assemblée Nationale : M^{me} Yaël Braun-Privet et la présidente de la Région Occitanie : M^{me} Carole Delga.



Réunion publique de présentation du projet de rénovation de la salle des fêtes

Dans sa politique de démocratie participative, après avoir présenté le projet de rénovation de la salle des fêtes de Sainte-Juliette, la municipalité a organisé le lundi 9 septembre, une réunion publique pour exposer à la population les travaux programmés dans le cadre de cette rénovation énergétique et mise aux normes PMR :

Agrandissement de la salle, agrandissement de la cuisine, construction d'une extension pour rangements et locaux et casiers aux associations.

Voici le plan de financement approuvé par les élus.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2024**

Le treize Novembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Simon WOROU, Maire.

Nombre de Membres :	En exercice :	12
Présents : 9	CHALET Frédéric, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, REBOIS Olivier, ROBLOT Sandrine, WOROU Simon	
Absents excusés :	FABRE Annie, VERGNAT Christophe, SIMON Nathalie	
Absents :		
Procurations données :	FABRE Annie donnée à HYGONNET Jean Paul, VERGNAT Christophe donnée à WOROU Simon	
Secrétaire de séance :	PEAN BARRE Marie	
Date de la convocation :	8 Novembre 2024	

DELIBERATION N° 2024/060

OBJET : [Nouveau plan de financement / rénovation énergétique de la salle des fêtes de Sainte Juliette sur Viaur](#)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'au vu de l'ouverture des plis de l'appel d'offre, il convient de réactualiser le nouveau plan de financement du projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes de Sainte Juliette sur Viaur.

PLAN DE FINANCEMENT			
PROJET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE DES FÊTES DE SAINTE JULIETTE			
DÉPENSES			
			HT en €
Rénovation énergétique de la salle des fêtes de Sainte-Juliette Région Occitanie	Études - Diagnostics et audit énergétique		74 992,50 €
	Accessibilité PMR		align="right"> 343 166,37 €
	Rénovation énergétique		
	Aménagements extérieurs		
	Aménagements intérieurs		
	Acoustique		
TOTAL DES DEPENSES			418 158,87 €
RECETTES			
			HT en €
FONDS VERTS (Obtenues sur 384 068.00 €)			115 220,40 €
DETR			50 000,00 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL 25 %			104 539,71€
RÉGION OCCITANIE (Obtenues)			27 362,00 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL			121 036,76 €
TOTAL DES RECETTES			418 158,87 €
INSCRIPTION SUR LE BUDGET	DÉBUT DES TRAVAUX	RÉCEPTION DES TRAVAUX	
Avr-24			
	Jan-25		
		Août-25	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a validé à la majorité des élus, décide :

- De valider le plan de financement ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet

Vie scolaire

École

En quelques mots et quelques images nous reprenons les principales activités qui ont occupé nos petits en cette année 2024.

Une année riche en évènements aussi divers que complémentaires vers un objectif éducatif global. Du côté de la municipalité, un effort particulier a été fait pour répondre au plus près aux besoins de notre école. Parmi ces efforts : des équipements comme : table de ping-pong extérieure, aménagement d'un coin calme, cabane de rangement; mais également, plus près des activités scolaires, un projecteur vidéo installé chez les petits de maternelle ainsi qu'un nouvel ordinateur.

D'autres interventions de notre part plus ou moins essentielles ont été réalisées par nos élus ainsi que par nos agents municipaux. Notre équipe municipale considérant que l'importance pour l'avenir de tous c'est d'avoir une école de qualité.



Quelques moments forts :

- Collecte de déchets dans et autour du village : travail en plusieurs étapes permettant une prise de conscience dès le plus jeune âge de la nécessité de protéger notre planète.
- Sortie médiathèque. Deux déplacements prévus et financés par la commune vers la médiathèque de Baraqueville.



- Classe découverte du 11 au 15 mars de cette année. Classe de neige à « la Vignole » dans les Pyrénées-Orientales
- Intervention de la compagnie Sputnik prise en charge par la communauté de communes.
- Activités autour du monument aux morts et du 11 novembre avec les grands (cycle 3), en préparation d'un travail, dans le cadre du programme scolaire, en histoire, sur cette période du 20^e siècle, plus particulièrement centrée sur les deux Guerres mondiales, en collaboration avec l'association Mémoire des hommes.
- Visite de l'exposition présentée ce 7 septembre dernier à la Maison pour tous par cette même association qui propose également une intervention en classe un peu plus tard dans l'année scolaire et plus particulièrement sur le passage, sur notre commune, de la colonne allemande le 6 août 1944 et les affrontements qui ont eu lieu ce jour-là...

Vie associative : Agenda des associations

JANVIER 2025

09/01/25 : AG Association du 3^e âge (LP)
12/01/25 : AG Association des Quilles (LP)
18/01/25 : Vœux du Maire (SJ)

FÉVRIER 2025

02/02/25 : Habitant de Parlan (LP)
06/02/25 : Goûter du 3^e âge (LP)
20/02/25 : Goûter du 3^e âge (MPT)

MARS 2025

06/03/25 : Goûter du 3^e âge (MPT)
08/03/25 : Repas de la chasse (LP)
16/03/25 : Quine des quilles (LP)
22/03/25 : Repas 3^e âge (LP)

AVRIL 2025

03/04/25 : Goûter du 3^e âge (MPT)
07/04/25 : Marche de secteur 3^e âge (LP)

MAI 2025

15/05/25 : Goûter du 3^e âge (MPT)

JUIN 2025

05/06/25 : Goûter du 3^e âge (MPT)
07/06/25 : Fête du Piboul (LP)
14/06/25 : APE Kermesse (LP)
29/06/25 : Journée clôture des quilles (LP)

JUILLET 2025

03/07/25 : Goûter du 3^e âge (LP)
05 et 06/07/25 : Fête de Sainte-Juliette (SJ)
26 et 27/07/25 : Habitants de Parlan (LP)

AOÛT 2025

31/08/25 : Habitants de Parlan (chapiteaux)

SEPTEMBRE 2025

01/09/25 : Marche de secteur 3^e âge (LP)
04/09/25 : Goûter du 3^e âge (MPT)
06/09/25 : Amis du Viaur (LP)
13/09/25 : Marché de Pays (SJ)
27/09/25 : Soirée 50 ans quilles (LP)

OCTOBRE 2025

02/10/25 : Goûter du 3^e âge (MPT)
11/10/25 : Repas des aînés offert par
la municipalité (SJ)
18/10/25 : Quine du 3^e âge (SJ)
31/10/25 : Concours belote quilles (LP)
31/10/25 : Halloween APE (MPT)

NOVEMBRE 2025

06/11/25 : Goûter du 3^e âge (MPT)
11/11/25 : Quine du comité des fêtes du Piboul (LP)
27/11/25 : Goûter du 3^e âge (MPT)

DÉCEMBRE 2025

11/12/25 : Goûter de Noël du 3^e âge (SJ)
14/12/25 : Quine APE (LP)

Body Taiï : tous les mercredis de 19h30 à 20h30

Gym : tous les mardis de 20h15 à 21h15

Âmes et reflets une semaine sur deux :

Le vendredi après-midi

Le jeudi après-midi et samedi matin

MPT : Maison Pour Tous
SJ : Salle des Fêtes de Sainte-Juliette
LP : Salle des Fêtes de Piboul

Pour nous contacter

ape12120bureau@gmail.com

Facebook : APE Sainte-Juliette-sur-Viaur

| Les associations œuvrant sur notre commune

Nous les remercions de leur investissement malgré les difficultés rencontrées : Aléas climatiques et baisse du bénévolat.

● APE

L'année 2023/2024 a été riche en animations pour l'APE : marché de Noël, vente de sapins, Quine, vente d'étiquettes, soirée année 80, vente de chocolats de Pâques initiatives, kermesse, deux concours de pétanque et buvette marché de pays.

Grâce à toutes ces manifestations, un beau bénéfice a pu être dégagé et ainsi permettre pour cette année scolaire la reconduction d'un budget de 35 € par élèves, avec un supplément de 150 € par classe pour Noël.

Entre autres choses, les enfants du CP au CM2 ont pu partir en voyage scolaire au ski en février, l'APE ayant pu financer une partie du voyage.

Pour cette année 2024/2025, un nouveau bureau a été élu.

- **Présidente : Marie ANSEMI**
- **Trésoreries : Jérôme COSTES, Mélanie ROUX**
- **Secrétaire : Maxime CANAC**

Au programme de cette année 2024 : Halloween et le quine du 14 décembre.

D'autres actions sont en réflexion et seront à venir pour 2025 !

● Âmes et reflets



Ces ateliers proposent une initiation à la peinture sur soie pour réaliser des tableaux, aquarelles, coussins, abats-jours, foulards...

Des séances « flash and shabby » plus ponctuelles viennent compléter ces ateliers : customisation d'objets décoratifs, inclusions à la résine pour réaliser des bijoux, transferts d'images sur toile et galets, mixed média...

Les ateliers ont lieu à la Maison pour tous de Sainte-Juliette-sur-Viaur le jeudi et vendredi après-midi et le samedi matin.

Pas besoin d'avoir des compétences particulières ou de savoir dessiner, ces ateliers sont à la portée de tous.

Vous n'avez qu'à vous laisser guider et stimuler par la dynamique du groupe et le savoir-faire de Michèle Soriano qui anime ces séances.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter par mail : Amesetreflets@gmail.com

Le bureau :
Présidente : Michèle Soriano
Trésorière : Michèle Vernhes
Secrétaire : Marie Péan-Barre

● Gymnastique Volontaire

Le Mardi de 20h15 à 21h15 à la salle des fêtes de Ste-Juliette, un groupe de pratiquantes assidues se retrouvent pour entretenir leur forme et rester en bonne santé physique, dans une ambiance amicale. Une séance variée et adaptée Pilates, stretching, postures yoga, steps, relaxation, cardio, renforcement musculaire, souplesse... des techniques favorisant notre bien-être, aux beaux jours, la marche active remplace la séance. Et si vous décidiez de vous y remettre ?



**Le bureau : Brigitte Gayrard présidente, Evelyne Cinq secrétaire, Françoise Rivière trésorière.
Animatrice : Marie Péan-Barre**

● Club des aînés Rive du Viaur



Une fois par mois le jeudi après midi, nous nous retrouvons une trentaine de membres à la Maison pour tous, nous jouons à la belote, certains vont se balader et nous partageons un goûter avec un petit verre d'amitié.



Pour la pause estivale, nous avons partagé une paella le 3 juillet 2024, préparé par le traiteur du « Cœur au Ventre » au Viala du Piboul, à la salle des fêtes du Piboul.

Journée très appréciée par les membres du club.



Nous avons organisé le 14 novembre, notre sortie annuelle d'estofi, avec visite du musée de la Mine à Decazeville, puis nous sommes allés au restaurant Carillon à Cransac et nous avons fini la journée par la visite de la Maison d'Aubin où est exposée la Résistance en Rouergue.



Au cours de l'année 2024, nous avons également organisé un repas en mars servi par le traiteur L'Olympe d'Olemps à la Salle des Fêtes du Piboul, en juin il y a eu une sortie à Flagnac avec visite de la Châtaigneraie et sortie en bateau croisière d'Olt sur lequel nous avons pris le repas.

Au mois d'octobre, quinzaine annuel où nous avons vendu des cartons au bénéfice du Téléthon pour un montant de 200 €.

Notre dernière manifestation de l'année 2024 se termine par le partage de la bûche de Noël avec tous les membres à la salle des Fêtes du Piboul.

● Quilles Piboulaïses

Jeudi dernier, c'était soirée « soupe belote » à la salle des fêtes du Piboul organisée par les membres du club Sport Quilles Piboulaïses.

Beaucoup de monde à ce rendez-vous ! Venus d'endroits différents, tous se sont mêlés au fil des rencontres dans une ambiance joyeuse et dynamique.

Après la dégustation de la traditionnelle soupe au fromage, le repas a laissé place aux joueurs impatientes de commencer leur partie. De nombreux lots ont été attribués aux équipes gagnantes. Soirée gourmande et sympa avec des enjeux pour les joueurs, ce qui a pimenté d'autant plus ce moment de partage et de compétition amicale.

● Rando santé



Rando santé organise tous les 1^{er} mai deux circuits de randonnée l'un sportif, l'autre familial. Cette année malgré un temps très pluvieux, 70 marcheurs ont apprécié les parcours dont de nombreux enfants. À leur retour, l'apéritif offert par la municipalité a été partagé avec celles et ceux qui les attendaient pour le repas. 151 personnes en tout ont pu apprécier les excellents (et copieux !) repas préparés par M^{me} Siau, le tout dans une ambiance sympathique.

Toute l'équipe vous donne donc rendez-vous l'année prochaine pour découvrir de nouveaux circuits et profiter ensemble de cette journée dédiée à la randonnée, à la santé et, bien entendu, au plaisir de partager de très bons moments ensemble.



Infos diverses



Mise en service de l'Antenne téléphonique d'Andoyers et recul des zones blanches sur la commune

Dans le cadre du déploiement des réseaux téléphoniques sur les territoires pour couvrir les zones blanches sur notre commune, il a été donc décidé d'installer une antenne au lieu-dit Andoyers. Ces zones identifiées sur Moulin d'Ayres, Versailles, Druilhe et Gary sont désormais couvertes. Il est désormais possible de capter et téléphoner.

Incroyable : le téléphone passe à Versailles.

Reprise du café du village : Le SKA

Nouveau gérant CAFÉ : M. Vincent Vannuffel et son équipe



Le bar restaurant a été rouvert le 1^{er} novembre 2024, le gérant est Vincent Vannuffel.

Il propose de la restauration traditionnelle, café et pizzeria.

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h00-14h30

Mardi : 9h00-14h30

Mercredi : Fermé

Jeudi : 9h00-14h30 et de 17h30 à minuit

Vendredi : 9h00-14h30 et de 17h30-23h00

Samedi : 9h00-14h30 et de 17h30-23h00

Dimanche : 10h00-14h30 et de 17h30-20h30

Dépôt de pain et point poste sont proposés.

Tél : 09 81 59 42 91

Port : 06 37 08 28 79

| Le nouvel agent technique de la commune



Flavien Quintel, le nouvel agent technique en remplacement de Jonathan Toulas, absent pour des raisons personnelles assure ses missions avec sérénité et efficacité notamment en cette année pluvieuse dans l'entretien des espaces verts, des aires de jeux...

Il s'occupe hebdomadairement des deux stations d'épuration avec la taille des roseaux et la gestion des travaux courants.

| Règles du bien vivre ensemble

Ayant été saisis par des habitants, nous venons rappeler quelques règles de citoyenneté, du bien vivre ensemble.

Les textes sont consultables à la mairie ou sur le site internet de la mairie et de la préfecture.

- Rappel entretien des haies, pelouses
- Écobuage
- Divagation et nourrissage des animaux sauvages

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2024/41

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
de la
COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR (Aveyron)

ARRETE MUNICIPAL
REALTIF A L'INTERDICTION DE NOURRIR LES ANIMAUX ERRANTS

Le Maire de la commune de Sainte-Juliette sur Viaur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2

Vu le code pénal et notamment ses arrêtés 131-13 et R610-5,

Vu les règlements sanitaires divers,

Vu les plaintes des habitants,

Vu la prolifération grandissante des chats errants dans la commune de Sainte Juliette sur Viaur,

Considérant que le fait de nourrir les animaux errants, entraine des problèmes d'insalubrité et de gêne pour le voisinage,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures relatives à la sécurité, à la sureté et à la salubrité publique,

Considérant que l'efficacité des mesures prises par la commune dépend en partie de la participation des habitants,

ARRETE :

Article 1 :

Il est expressément interdit de jeter ou déposer de la nourriture en tous lieux publics pour attirer les animaux, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats.

La même interdiction est applicable aux voies privés, cours ou autres parties d'un immeuble ou habitation lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer ces animaux vers les autres habitations. Toutes mesures doivent être prises si la population de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible (exemple toxoplasme).

Article 2 :

Tout contrevenant à la présente interdiction s'expose au paiement d'une amende de 1^{ère} classe.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de cet arrêté.

Article 4 :

L'Ampliation du présent arrêté sera adressée aux fins utiles à Monsieur le Préfet de l'Aveyron, à l'Agence Régionale de Santé et à la Gendarmerie.

Fait à Ste-Juliette Sur Viaur, le 22/11/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
de la
COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR (Aveyron)

ARRETE MUNICIPAL
DIVAGATION D'ANIMAUX ERRANTS

Le Maire de la commune de Sainte-Juliette sur Viaur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2

Vu l'article L.211-11 et suivants du Code Rural

Vu l'article R211-11 du Code Rural, Vu l'article 213 et suivants du Code Rural,

Vu l'article 1385 du Code Civil concernant la responsabilité des propriétaires, utilisateurs ou gardiens d'animaux,

Vu la loi n°99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux,

Vu l'arrêté du 27 avril 1999 pris pour l'application de l'article R.211-1 du Code Rural et établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux,

Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer la sécurité et la salubrité publique,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour lutter contre la divagation des chiens et chats errants,

ARRETE :

Article 1 :

Il est expressément défendu de laisser les animaux (chiens et les chats) divaguer sur la voie publique, seuls et sans maître ou gardien. Défense est faite de laisser les chiens et chats fouiller dans les récipients à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices.

Article 2 :

Tout animal circulant sur la voie publique doit être constamment tenu en laisse c'est à dire relié physiquement à la personne qui en a la garde.

Article 3 :

Tout animal circulant sur la voie publique, même accompagné, doit être identifiable : il doit être muni d'un collier portant gravé, sur une plaque de métal, le nom et le domicile de leur propriétaire ou identifiés par tout autre procédé agréé.

Article 4 :

Tout animal errant trouvé sur la voie publique sera immédiatement saisi et confié aux services compétents en la matière. Il en sera de même de tout animal errant, paraissant abandonné, même dans le cas où il serait identifié.

Article 5 :

Tous les chiens de première catégorie (chiens d'attaque) et deuxième catégorie (chiens de garde et de défense) prévues par la loi ne peuvent être détenus par certaines personnes (mineurs, majeurs sous tutelle sauf autorisation contraire du juge des tutelles, personnes condamnées à certaines peines inscrites au casier judiciaire) ; la déclaration en mairie de détention de chiens relevant de ces deux catégories est obligatoire. Ils doivent pour circuler sur le domaine public être tenus en laisse et muselés.

Article 6 :

L'utilisation des chiens de manière agressive ou à des fins de provocation et d'intimidation ainsi que dans toutes circonstances créant un danger pour autrui, est rigoureusement interdite et fera l'objet de poursuites prévues par la loi.

Article 7 :

Tout chien de 1ère ou 2ème catégorie qui aura mordu une personne ou un animal fera l'objet d'une mise en fourrière par mesure de prévention. Il sera soumis à l'examen d'un vétérinaire et restera en observation pendant 48 heures, frais à la charge du propriétaire. A l'issue de ce délai, si l'animal est réputé dangereux, il sera euthanasié. En l'absence d'avis rendu par le vétérinaire, passé ce délai, l'avis est réputé favorable au chien. Il pourra être rendu au propriétaire s'il présente toutes les garanties de garde. Dans le cas contraire, le chien fera l'objet d'une cession d'office à un refuge agréé.

Article 8 :

Les chiens et chats errants en état de divagation seront saisis et remis aux services compétents où ils seront gardés pendant un délai de 48 Heures. Les propriétaires de chiens et chats identifiés sont avisés de la capture par les soins du responsable de la commune. Les chiens ne seront restitués à leur propriétaire qu'après paiement des frais de garde.

Article 9 :

Les animaux placés dans des refuges qui ne seraient pas réclamés par leur propriétaire au-delà d'un délai de 48 heures après la capture sont considérés comme abandonnés et deviennent la propriété du gestionnaire de la fourrière. Après l'expiration de ce délai de garde, si le vétérinaire constate la nécessité, il procède à l'euthanasie de l'animal.

Article 10 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront passibles d'amendes et de poursuites.

Article 12 :

L'Ampliation du présent arrêté sera transmise à : Monsieur le Préfet et à la Gendarmerie.

Fait à Ste-Juliette Sur Viaur, le 22/11/2024

| Sensibilisation des usagers



Note d'information aux usagers de l'assainissement collectif sur la commune de Sainte-Juliette-sur-Viaur

Pour le bon fonctionnement des stations d'épuration de la commune (Bourg et le Piboul), nous rappelons que le réseau d'assainissement n'est pas un « **tout-à-l'égout** ».

Le **règlement du service d'assainissement** définit les conditions et modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux usées dans le réseau d'assainissement collectif.

Seules les eaux usées domestiques issues des maisons, comprenant les eaux ménagères (lessive, cuisine, toilette...) et les eaux vannes (urines et matières fécales), doivent parvenir à la station d'épuration.

Tout autre rejet dans le réseau d'assainissement (**lingettes, serviettes hygiéniques, tampons, préservatifs, couches, médicaments, huiles de vidange, sacs plastiques, matières de vidange, effluents agricoles...**) est formellement interdit et peut être sanctionné :

Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif.

Il y va de la **maîtrise des coûts d'entretien et d'exploitation** des ouvrages de traitement et donc de la redevance **payée par chaque usager !**

Au-delà des coûts induits par ces dysfonctionnements et les réparations qu'ils engendrent, les **conséquences** peuvent être importantes en termes de **confort** (mauvaises odeurs, impossibilité d'évacuation des effluents, débordements), **d'environnement** et même de **santé publique** (dégagement de gaz toxiques ou explosifs).

Alors pour faire des économies et préserver la qualité de notre nature, nous comptons sur le civisme de chacun.

| Les incivilités



Les containers présents sur l'ensemble de notre village n'ont pas vocation à faire office de déchetterie. De trop nombreuses incivilités sont encore constatées et même s'aggravent.

SACS POUBELLES JAUNES

Les sacs poubelles jaunes sont toujours à disposition à la mairie. N'hésitez pas à venir en chercher.
Ne pas fermer le sac, par contre le couvercle de la poubelle oui !!!

| Ramassage des poubelles

Merci de respecter le tri demandé. Nous vous rappelons que la déchetterie de Salmiech vous accueille les mardis, mercredis et vendredis de 15h à 18h et les samedis de 9h à 12h et de 14h à 17h.

- Le ramassage des ordures ménagères : tous les mercredis (Parlan, Druilhe, Ste-Juliette, Le Piboul).
- Le ramassage du tri sélectif: les lundis semaines impaires (Parlan, Druilhe, Ste-Juliette) et semaines paires (Le Piboul).

| Le tri des verres

Le verre se recycle à l'infini ! Votre geste de tri est essentiel

En Aveyron le tri du verre est une habitude bien ancrée chez les habitants, mais il arrive encore trop souvent que des emballages en verre se retrouvent dans les sacs noirs et parfois même dans les sacs jaunes. Pourtant le verre est 100% recyclable et peut être recyclé à l'infini.

En Aveyron la collecte du verre se fait en point d'apport volontaire dans les colonnes à verre.

La collecte est assurée par les collectivités adhérentes du SYDOM.

L'ensemble du verre aveyronnais est acheminé vers la verrerie ouvrière d'Albi (VOA) propriété du groupe Verallia.

| Le verre en chiffres

En 2022, chaque Français a trié en moyenne 43,70 kg de verre, tandis qu'en Aveyron, les habitants ont atteint une moyenne de 35,70 kg par personne, soit un total de 9 769 tonnes collectées. En 2023, une légère baisse a été observée avec 34,4 kg collectés par aveyronnais, pour un total de 9 409 tonnes. En France, le taux de recyclage du verre atteint 88 % selon CITEO, signifiant que plus de 8 bouteilles ou pots sur 10 sont recyclés. Cependant, si le verre est mal trié ou jeté dans le mauvais conteneur, il devient un déchet non valorisé.

Que pouvons-nous jeter dans les colonnes à verre ?

Uniquement les emballages en verre :

- Les bocaux de confiture,
- Les bouteilles de jus de fruit, limonade, alcool, sirop,
- Les flacons de parfums,
- Pots de yaourt,
- Petits pots bébé, etc.

Quelques astuces :

- Inutile de retirer les étiquettes des contenants en verre avant de les jeter
- Inutile de séparer le verre coloré du verre transparent
- Bien vider les emballages en verre
- Retirer quand cela est possible, les capsules ou armatures métalliques, les bouchons et les couvercles métalliques des contenants en verre et les déposer dans le bac jaune.

Les « faux amis »

Certains types de verre ne doivent pas être déposés dans les colonnes à verre, ce sont des « faux-amis » :

- Les verres culinaires : verre de table, cristal, porcelaine
- Les miroirs
- Les vitres et les pare-brises cassés
- Les aquariums
- Les ampoules, les néons
- Le Pyrex
- Les emballages pharmaceutiques : flacons, ampoules

En effet, les objets en verre, tels que les carafes d'eau, les verres de cuisine ou les vases, sont conçus pour résister longtemps. Lors du recyclage, le verre collecté est fondu pour créer de nouveaux emballages. Cependant, les débris de verre provenant des objets restent intacts, car ils sont plus solides, et peuvent fragiliser la formation des nouveaux emballages.

Quant aux emballages pharmaceutiques fabriqués par une verrerie spécifique, ils ne doivent pas non plus être déposés dans la colonne à verre. Ils sont à rapporter à votre pharmacie.

Où jeter les faux-amis ?

Les faux-amis sont à jeter à la déchetterie, dans la benne dédiée ou dans la poubelle noire si l'objet cassé est petit, ou à la pharmacie pour les produits médicamenteux.



Pourquoi trier le verre ?

Le verre n'est pas un déchet, c'est une ressource précieuse ! Recyclable à l'infini, il permet d'économiser des matières premières naturelles comme le sable et de réduire la consommation d'énergie, indispensable pour protéger notre environnement.

Trier le verre permet d'alléger le poids du sac noir et de réduire ainsi le prix du traitement des déchets ménagers.

Enfin, pour chaque tonne de verre collectée par votre collectivité une aide financière est reversée à la Ligue contre le Cancer, soutenant ainsi ses initiatives en faveur des personnes touchées par la maladie et leurs familles.

Pour aller plus loin :

- Penser à proposer votre aide pour les personnes ne pouvant se déplacer jusqu'à la colonne à verre.
- Lors de vos événements, ou hors de chez vous, pensez à mettre en place le tri du verre

En conclusion :

- Dans le sac noir ou le sac jaune, le verre est un déchet qui ne sera pas valorisé.
- Dans les conteneurs verre, 100% du verre sera recyclé.

Le tri du verre est un geste simple, efficace et à la portée de tous ! Alors, tous ensemble, adoptons les bons gestes !

| Correspondante presse

Michèle Soriano est notre correspondante presse sur la commune de Ste-Juliette. Vous pouvez lui adresser les articles à faire paraître par mail : **Amestreflets@gmail.com**

| Location du chapiteau

Le Tarif pour 2 journées consécutives ou un week-end est de 80 € pour les particuliers et gratuit pour les associations. N'hésitez pas à prendre contact avec la mairie si vous êtes intéressés.

| Location des salles des fêtes

Vous pouvez désormais réserver les salles des fêtes et la Maison pour tous directement sur le site internet de la municipalité.

À compter du 1^{er} janvier et jusqu'au 31 août 2025, la salle des fêtes de Sainte-Juliette-sur-Viaur ne sera pas disponible pour cause de rénovation.

Tarif : 120 € pour les habitants de la commune / 240 € pour les habitants hors commune.



| Salle des jeunes

La salle des jeunes, située au 1^{er} étage de la Maison pour tous, rue du Talhurou, à Sainte-Juliette-sur-Viaur, est accessible **gratuitement** à tous les jeunes de la commune âgés de 11 ans (dans l'année civile) à 18 ans (révolus).

Il est nécessaire d'avoir préalablement retourné le dossier d'inscription dûment rempli et signé à la mairie, en échange duquel nous vous remettrons le code d'accès à la porte d'entrée. Celui-ci est à retirer en mairie ou à télécharger sur le site internet de la mairie, à l'onglet « salles et équipements ».

<https://www.saintejuliettesurviaur.fr/vie-locale/salles-et-equipements/>

Nous comptons sur vous pour faire vivre ce lieu de convivialité dans le respect du règlement intérieur.

Merci aux jeunes déjà inscrits de mettre à jour leur dossier avec l'attestation d'assurance de responsabilité civile.

Prescription du lancement du PLUI du Pays Ségali communauté

Lancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Pays Ségali Communauté

Chers habitants,

Le 14 novembre 2024, les élus de Pays Ségali Communauté ont prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, un projet majeur qui concerne l'ensemble des 23 communes du territoire. Ce document stratégique aura pour objectif de définir les grandes orientations de l'aménagement du territoire pour les années à venir.

Le PLUi vise à assurer un développement cohérent et durable du territoire intercommunal, en matière :

- D'habitat,
- D'environnement,
- De développement économique,
- D'équipements,
- De transports,
- ...

Ce document sera également un outil réglementaire opposable, ce qui signifie qu'il définira les usages des sols sur l'ensemble du territoire

intercommunal, en créant des zones urbaines, agricoles et naturelles, chacune avec des règles spécifiques concernant la construction. Les permis de construire, ainsi que tous les actes d'autorisation d'urbanisme, seront instruits en fonction des règlements définis dans ce cadre.

L'élaboration du PLUi est une procédure longue, qui s'étalera sur plusieurs années. Tout au long de ce processus, une concertation avec le public sera mise en place pour recueillir vos avis et suggestions.

Un registre destiné à recueillir vos observations est dès à présent disponible à la mairie de Sainte-Juliette-sur-Viaur, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Nous vous encourageons à participer activement à cette démarche pour contribuer à la construction d'un projet qui reflète vos besoins ainsi que vos attentes.

L'équipe municipale.

Lien pour accès au site du centre culturel Pays Ségali

<http://www.centresocialpayssegali.fr/>

Lien pour accès au site de l'office de tourisme du Pays Ségali

<https://www.tourisme-aveyron-segala.fr/>

Pays Ségali communauté

Ateliers Fabrique des liens

Des ateliers ont lieu une fois par mois sur notre commune, l'occasion de se réunir autour d'une activité créative et manuelle afin d'acquérir différentes techniques et partager les idées. L'adhésion annuelle est de 10 €.

Elle permet la participation aux ateliers sur tout le Pays Ségali pour un prix de 1 à 3€ et offre des réductions pour les spectacles.

Renseignements : Centre social et culturel du Pays Ségali – **05.65.72.29.19** - accueil@cscps.fr



Scrapbooking



Couture porte-monnaie



Linographie

Le coin des coloriages



magicoloriage.com

La municipalité vous convie à ses vœux
le samedi 18 janvier 2025 à 11h00
à la salle des fêtes du Piboul.

